

Je pense être en situation de handicap et je ne vois pas l'intérêt de me faire reconnaître

Le saviez-vous ?

Les personnes en situation de handicap ayant déclaré leur situation à leur employeur sont 2X plus satisfaites au travail que celles ne l'ayant pas fait.

Faire reconnaître sa situation de handicap, c'est :



Préserver votre santé au travail :

déclarer votre handicap, c'est réduire les risques d'une aggravation de votre situation liée à votre activité professionnelle en permettant de lever les difficultés rencontrées dans l'exercice de votre métier.



Anticiper votre évolution professionnelle :

ne pas partager avec son employeur ses restrictions et aménagements, c'est prendre le risque de dégrader votre situation et de vous exposer à des difficultés croissantes et à l'issue incertaine.



Garantir votre sécurité :

la non-déclaration de votre situation de handicap et du besoin d'adaptation éventuelle de votre poste est un facteur aggravant d'accident de travail.



Bénéficier le cas échéant d'un aménagement technique,

organisationnel ou horaire de votre poste de travail.



Accroître vos opportunités

d'accéder à l'emploi en intérim, grâce au cas de recours bénéficiaire de l'obligation créé depuis le 1er janvier 2019.



Vous souhaitez en savoir plus ?

Demandez nos autres fiches mémo en précisant le numéro souhaité à avoscotesinterimaires@adecco.fr :

FICHE MEMO 1 Je pense être en situation de handicap mais je ne sais pas si je peux me faire reconnaître

FICHE MEMO 2: Je suis en situation de handicap mais je ne connais pas la procédure pour me faire reconnaître

FICHE MEMO 4: Je suis en situation de handicap et j'ai la reconnaissance mais je ne sais pas comment en parler à mon employeur